

Paris, le 11 mai 2015

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT EN FORMATION DE CICA

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 11 MAI 2015

Le lundi 11 mai à 18 heures 06, les membres du Conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement de Paris et les représentants des associations, membres du CICA, se sont réunis dans la salle des mariages de la Mairie du quatorzième arrondissement, sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers.

Cette convocation porte sur le thème suivant :

Le financement des associations

Membres présents :

Pour le conseil d'arrondissement :

M. Didier ANTONELLI, Mme Marianne AUFFRET, M. Hervé BÉGUÉ, Mme Agnès BERTRAND, Mme Célia BLAUDEL, M. Amine BOUABBAS, Mme Marie-Claire CARRERE-GÉE. Mme Catherine CHEVALIER, M. Stéphane FERTIER, M. Cédric GRUNENWALD, Mme Elisabeth GUY-DUBOIS, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Sylvie LEKIN, M. Bertrand LESAIN, M. Florentin LETISSIER, M. Nicolas LIEBAULT, Mme Chantal MERCHADOU, Mme Carine PETIT, Mme Danièle POURTAUD, M. Armand RENARD, Mme Mélody TONOLLI.

*La séance est ouverte par Madame la Maire à 18 h 06.*

**Mme PETIT** - Merci à toutes et à tous d'être présents et d'assurer une présence aussi importante que lors de notre précédent CICA. Avec Didier ANTONELLI, je suis ravie d'ouvrir officiellement le second CICA de cette mandature. Je voudrais dire juste un petit mot d'information.

Nous avons été à l'écoute des associations qui nous ont dit que l'agencement de la salle n'était pas très heureux la dernière fois. Nous enchaînons tout de suite après avec une séance du conseil d'arrondissement. Nous avons tenu compte de vos remarques et nous avons installé la salle pour que nous soyons face-à-face, dans une configuration de travail en plénière. Une partie des associations est également dans la salle avec le public. N'hésitez pas à nous faire un retour sur cette nouvelle configuration de salle.

Pour les élus, un petit élément d'information. À l'entracte, entre la fin du CICA et le début du conseil d'arrondissement, nous reprendrons nos places habituelles. Cette petite précision technique étant faite, nous allons pouvoir aborder le thème du CICA qui avait été proposé par son bureau : le financement associatif.

Didier a travaillé avec la Maison des Associations. Plusieurs intervenants nous feront une présentation. Ils sont sur la petite table située au fond de la salle à gauche : Géraldine BIAUX, membre du Comité parisien Léo Lagrange et spécialiste des financements européens qui pourra nous apporter un éclairage à ce sujet, Julien LAGACHE, responsable d'ARIZUKA, dispositif de financement participatif, Monsieur CICERI, de l'Association des Trésoriers Responsables du 14<sup>e</sup> arrondissement, Sylvie MARCHAND, notre directrice préférée de la Maison Des Associations du 14<sup>e</sup> arrondissement, tout cela, avec comme quasi chef d'orchestre, Monsieur Sami KOUIDRI directeur général des services.

Je remercie aussi Christian CASCIO, le directeur du Carrefour des Associations Parisiennes. Il est également là pour écouter, débattre, répondre aux questions, interrogations et suggestions.

C'est l'objet d'un CICA : d'essayer d'être force de proposition pour améliorer les choses. Je ne serai pas beaucoup plus longue, sauf si Didier veut compléter.

**M. ANTONELLI** - Merci madame la Maire. Trente secondes, car je ne veux pas retarder les débats. Je remercie tous ceux qui ont participé, et c'est un très gros travail, à mettre en place la réunion de ce soir. C'est une nouvelle réunion CICA, mais ce n'est pas la dernière réunion CICA de l'année, nous y reviendrons en conclusion.

J'en profite pour rappeler à toutes les associations présentes que nous sommes à l'époque du renouvellement des Conseils de quartier et que la place des associations dans les Conseils de quartier est une place majeure. Elles ont un peu plus de place qu'auparavant. Il faut bien sûr en profiter. Les Conseils de quartier ont besoin de vous pour bien fonctionner et suivre vos projets. Les Conseils de quartier ont besoin de votre expérience en tant qu'associations pour poursuivre leur projet car souvent, les habitants qui sont dans les Conseils de quartier n'ont pas l'expérience associative que vous avez. Cette connexion entre les associations et les habitants qui ont choisi d'occuper un mandat citoyen est extrêmement importante. Je voulais juste avant de commencer insister sur votre présence. Je vous recommande fortement de vous inscrire, de faire inscrire les associations que vous connaissez au renouvellement des Conseils de quartier, par l'intermédiaire de la Maison Des Associations du 14<sup>e</sup>. C'est elle qui recueille vos adhésions aux Conseils de quartier.

Voilà ce que je voulais dire avant de commencer. Nous avons collectivement choisi un sujet qui concerne tout le monde. Place aux débats.

**M.KOUIDRI** - Bonsoir à tous et à chacun. Nous allons essayer de répondre à la demande qui était de faire un petit panorama sur les ressources financières des associations. La soirée n'épuisera pas le sujet. Nous aurons donc un certain nombre de documents à vous adresser par mail si vous nous laissez

vos coordonnées, notamment pas mal de références que nous allons citer ce soir dans le document qui vous sera également envoyé par mail si vous le voulez bien.

Les ressources financières des associations se décomposent en trois grandes catégories : les ressources propres, les financements publics et les financements privés.

Les ressources propres des associations, ce sont les ressources originelles, parmi lesquelles les cotisations, qui sont les contributions régulières des membres des associations. Dans la pratique, il existe un usage de la cotisation tout à fait relatif au type d'association ; il peut être plus ou moins intensif selon les catégories d'associations. Le montant et les conditions des cotisations sont à la libre appréciation des associations. Dans le champ sportif par exemple, le recours est assez important avec contrepartie, notamment au travers des licences sportives.

D'autres ressources originelles sont les dons qui peuvent être faits de la part d'un particulier, d'une entreprise ou d'une fondation. Dans ce cas, nous parlons de mécénat. Le mécénat a été favorisé en 2003 par la loi AILLAGON au travers des dispositions fiscales. S'agissant des dons, aucune contrepartie n'est attendue, sauf la gratitude et un reçu fiscal pour les donataires.

Parmi les ressources propres, il existe également la vente de vos activités. Cela peut paraître tabou de parler de ce genre de choses, mais certaines de vos activités, comme par exemple des ateliers, ou des pièces de théâtre, peuvent tout à fait être vendues en prestations de service. Il existe une disposition particulière pour les activités comme les vides greniers, les lotos, les tombolas, les kermesses : un maximum de six événements annuels est autorisé pour être exonéré d'un point de vue fiscal. Dans le cas contraire, on rentre dans les dispositions normales de la fiscalité et des taxes. Au-delà de ces six événements, cela fait place à de la facturation et à de la taxation.

Vous pouvez voir sur le diaporama quelques exemples de mise en location de matériel qui peut faire rentrer des recettes.

Un petit focus sur les quêtes sur la voie publique et les souscriptions : les associations peuvent tout à fait recourir à la quête sur la voie publique, avec toutefois une déclaration préalable en préfecture. Pour les souscriptions, c'est un peu plus compliqué, dans la mesure où seules les associations reconnues d'utilité publique peuvent être autorisées à en faire.

Enfin, dernier élément, et nous pourrions y revenir avec l'Association des Trésoriers, il peut y avoir un recours ponctuel aux banques, notamment pour des avances de trésorerie, dans le cas d'une attente de subventions, à partir du moment où on apporte la preuve que le financement va rentrer. En cas de trésorerie excédentaire, on peut la placer sur livret A ou sur des Sicav, nous avons un spécialiste qui pourra nous en parler. Le boursicotage est cependant prohibé.

S'agissant des financements publics, voici un bref aperçu des différentes modalités de financement.

#### Les subventions

Les subventions permettent d'apporter un soutien financier à des activités d'intérêt général. Il s'agit soit de subventions de fonctionnement, soit de subventions d'équipement pour le financement de biens durables ou de travaux. Les associations peuvent également bénéficier de concours en nature comme le prêt de salle ou de matériel.

#### Les appels à projets

Ils sont développés par les acteurs publics. C'est également une forme de soutien ; les acteurs publics développent des projets et font un appel à l'initiative du secteur associatif en vue de répondre à un besoin identifié. Le cahier des charges proposé pose des enjeux globaux, des objectifs généraux, en laissant le porteur de projet associatif libre du contenu opérationnel.

Il y a également les appels d'offres et les délégations de service public, mais ce n'est pas tellement le sujet de ce soir.

Nous allons faire une petite incursion dans les méandres des subventions, en commençant par le niveau européen. Je laisse la parole à Géraldine BIAUX, spécialiste de la question.

**Mme BIAUX** - Bonsoir. Merci. Nous allons examiner quelques instants, ensemble, les financements européens. Nous n'aurons pas le temps de rentrer dans le détail. Je vais dans un premier temps exposer les axes d'interventions de l'Union Européenne, qui sont : la croissance intelligente et inclusive, la croissance durable, la sécurité et la citoyenneté, l'administration, et l'Europe dans le monde.

Trois politiques sont utilisées pour mettre en place les objectifs européens :

- La politique de cohésion économique, sociale et territoriale. L'idée est de réduire les inégalités entre les régions d'un point de vue économique, de la formation et du travail. C'est le FSE ;
- La politique de développement rural, le FEADER, qui intervient en Île-de-France ;
- La politique des Affaires Maritimes et de la Pêche. Le terme a changé : FEAMP.

### Les subventions européennes

Je voudrais préciser les mécanismes des règles de financements européens. Qui peut bénéficier de subventions européennes ? Un organisme public ou un organisme privé, donc bien sûr les associations. Les subventions sont un complément de financement. Vous n'aurez jamais 100 % du montant de votre demande, excepté sur ce que l'on appelle les micro-mesures du Fonds Social Européen. Peut-être que parmi vous certains les connaissent. Dans le passé, il y a eu la mesure 10B ou la mesure 4-2-3, grâce auxquelles le financement pouvait être total. Cela reste toutefois exceptionnel. Les subventions de l'Europe ne visent qu'à équilibrer financièrement une opération donnée. Comme toutes les subventions, elles ne peuvent pas être accordées rétroactivement. Quand le projet est terminé, si vous n'avez pas demandé d'argent, c'est trop tard pour en demander.

Les financements européens sont le plus souvent accordés à des projets montés en partenariat avec d'autres pays européens. C'est ce que l'on appelle la trans-nationalité : dans la majorité des appels à projets, on demande de monter des projets avec deux ou trois pays partenaires au minimum. Cela demande quand même un petit travail préalable.

Les projets européens ont également une condition sine qua non, la mesure de transférabilité. On se demande souvent ce que cela veut dire. Le principe de l'Europe étant de réduire les inégalités entre les régions européennes, le principe de transférabilité implique que pour le projet que vous allez monter, en Île-de-France par exemple, vous étudiez les moyens à mettre en œuvre pour qu'il ait lieu en d'autres endroits du territoire européen. C'est très important.

Il existe deux types d'aides : les aides directes et les aides indirectes.

Les aides directes sont les programmes communautaires. C'est directement la Commission européenne qui gère. Il existe autant de programmes communautaires qu'il existe d'idées et de secteurs d'activité : des programmes européens sur l'Euro méditerranée, le programme Erasmus plus, le programme culture, autant de programmes qui fonctionnent par appel à projets. Nous vous donnerons une liste (annexée au CR) de sites que vous pourrez consulter, pour regarder la liste des programmes qui seraient susceptibles de vous intéresser.

Les aides indirectes, dont on parlait tout à l'heure, ce sont les fonds structurels. La Commission les propose dans un premier temps aux États. Les États refont ensuite des propositions à la Commission puis la Commission décide d'allouer ou pas les crédits.

Les fonds structurels sont gérés par les États et la Région. La Commission, quant à elle, participe au suivi et au contrôle des fonds pour voir s'ils ont bien été utilisés par les différents acteurs. Tout cela, c'est sur le papier. Dans la réalité, les fonds européens ne sont pas si faciles que ça à obtenir. Il faut avoir une trésorerie importante et cela prend du temps. On est sur du N+2. Vous faites la demande de subventions en 2013, le projet en 2014 : vous toucherez de l'argent en 2015, si tout va bien.

Il faut donc faire très attention à votre comptabilité. En effet, au niveau de l'Europe, on va vous demander de justifier chaque euro utilisé. C'est très important d'avoir cela en tête. On a vu dans le cadre de projets européens, un cas où on a demandé à une association d'ouvrir une ligne de téléphone spécifique pour le projet, en vérifiant que la somme allouée était utilisée à bon escient.

Il faut être très prudent : quand on s'engage dans un financement européen, il faut bien lire l'appel à projets. Parfois, des associations partent sur un appel à projets et se rendent compte au fur et à mesure de la construction du dossier que finalement ce n'était pas pour eux. Il faut bien avoir en tête que pour l'Union Européenne, ce qui prime, c'est l'aspect économique et la notion d'employabilité. Les consignes du FSE gouvernent l'ensemble des programmes et l'ensemble des fonds. Si votre projet ne comporte pas de développement financier ou de développement d'emploi, il ne sera pas retenu, même s'il est excellent. Par exemple, si vous montez un projet avec seulement des bénévoles, les différents partenaires européens se demanderont comment vous allez pouvoir gérer les fonds si vous n'avez que des bénévoles dans votre structure. C'est très important d'avoir cela en tête avant de se lancer dans un projet.

Je conseille aux associations qui œuvrent sur le champ de la jeunesse, de commencer par les fonds européens destinés à la jeunesse. Il y a le programme Erasmus Plus, qui réunit à la fois l'éducation formelle et l'éducation non formelle. Vous trouverez des informations sur le site de l'agence européenne qui précise comment obtenir un fonds pour la jeunesse. Le programme Erasmus Plus a changé : il n'y a plus d'initiatives de jeunes. Dans le passé, les jeunes pouvaient monter eux-mêmes des projets en s'appuyant sur une structure mère. C'est terminé maintenant. Ce sont vraiment les associations de jeunesse, qui travaillent avec les jeunes, qui sont en capacité de monter des programmes Erasmus Plus.

#### Les Subventions au niveau national

Vous avez deux possibilités, soit vous faite des demandes de financement auprès des ministères en direct avec le dossier COSA, soit auprès des directions déconcentrées. Qu'est-ce qu'une direction déconcentrée ? C'est par exemple la DRAC ou la DRJSCS.

#### Les subventions au niveau régional

Il existe des subventions et des appels à projets. Sur le site de la région Île-de-France, vous pouvez faire une recherche par thème ou par public. Tous les appels à projets sont publiés sur la plate-forme. Vous trouverez un cahier des charges, ainsi que le nom d'interlocuteurs qui sont là pour vous aider et savoir si vous êtes dans les clous pour l'appel à projets.

C'est une source de financement assez intéressante pour les associations. Cependant, c'est du cofinancement et il faut avoir de la trésorerie.

Ces appels à projets fonctionnent sur le modèle anglo-saxon et on vous demandera d'être très rigoureux. Je ne veux pas dire que le monde associatif n'est pas rigoureux, mais on n'est peut-être pas habitué à ce type de fonctionnement en France. Pour des associations, qui fonctionnent avec des bénévoles pour la plupart, pouvoir répondre aux attentes en termes de justification et de justificatif de l'utilisation des fonds, peut être lourd. Ce n'est pas impossible, cependant il faut bien l'avoir en tête avant de démarrer, sinon on peut vite se retrouver dans l'embarras pour le budget.

#### Les subventions au niveau parisien

On trouve à la fois les compétences départementales et communales.

Paris finance à la fois les subventions et les appels à projets. Il existe différents labels : le label Co-développement Sud ou le label Europe, par exemple.

Les subventions dépendent des Directions. Certaines Directions imposent des dates-butoirs pour le dépôt des demandes de subventions.

Pour les appels à projets, il existe aussi des dates butoirs, mais vous avez la possibilité de négocier avec certaines Directions et de demander des subventions tout au long de l'année.

Il existe différents dossiers de demandes de subventions pour la Ville de Paris, mais ce sont des fonctionnements que l'on trouve un peu partout. Ce sont les pièces comptables qui feront la différence. On vous demandera moins d'informations pour des subventions inférieures à 5 000 €. Dès que l'on dépasse les 5 000 €, on vous demandera plus d'éléments comptables, notamment les bilans et comptes de résultats. Pour les subventions à hauteur de 23 000 € et plus, on entre dans le cadre d'une convention. À partir de 153 000 €, on exigera de vous que vous ayez un commissaire aux comptes. Souvent, les associations qui demandent un tel financement ont un commissaire aux comptes.

Pour demander une subvention à la Ville de Paris, il faut passer par SIMPA (Système d'Information Multiservices Pour les Acteurs associatifs). Vous devez sans doute connaître ce système. Beaucoup d'associations ici sont inscrites à la Maison Des Associations du 14<sup>e</sup>, je suppose ? C'est une condition sine qua non pour pouvoir bénéficier des services de la MDA ainsi que pour déposer des demandes de subventions auprès de la Ville de Paris. Vous pouvez donc vous inscrire sur SIMPA, créer votre compte associatif, ce qui vous permet d'avoir accès à différents télé-services et demandes de subventions. Vous pouvez également réserver des créneaux sportifs, faire partie d'annuaires associatifs en ligne ou mettre des informations, lorsque vous organisez des conférences, dans l'agenda « Que faire à Paris », qui est très regardé par les Parisiens. C'est plutôt bien.

La demande de subventions se fait donc via SIMPA : la Ville accuse réception de la demande de subventions qui est ensuite transférée dans les directions et vers les élus concernés. Il y a ensuite instruction juridique, technique et financière, puis la décision du référent. J'ai vu que c'était écrit « si négatif, informations » dans la majorité des cas. L'étape suivante est le vote du Conseil de Paris, avec avis éventuel du conseil d'arrondissement. La dernière étape est la plus importante pour les associations : c'est le versement de la subvention.

**M. KOUIDRI** - Redescendons d'un cran. Au niveau de l'arrondissement, la marge de manœuvre concerne ce que l'on appelle les fonds du maire. Ils sont alimentés de deux manières, par la quête au moment des mariages et par des dons qui sont faits à la collectivité. Depuis 2012, il est possible d'alimenter ces fonds à partir de recettes de tournage ou de tarification de location de salles que nous avons en gestion. Les fonds du maire alimentent nécessairement des subventions à caractère social et/ou d'animation locale.

S'agissant du 14<sup>e</sup> arrondissement, pour 2015, les fonds de la maire ont été alimentés par des mariages et des dons à hauteur de 21 500 €. Par ailleurs, l'année dernière a eu lieu le tournage du prochain film de Rappeneau qui va sortir à l'automne, *Belles-familles*, pour lequel nous avons eu à peu près 2 500 € de recettes, qui correspondent à 75 % de la tarification des salles que nous lui avons mises à disposition.

J'en profite pour faire un petit focus sur les mises à disposition de salles sur l'année 2014. Cela avait été prévu lors du dernier conseil d'arrondissement. Je rappelle les salles : Saint-Gothard, Moulin des Lapins, la salle des mariages, la salle polyvalente et l'annexe. 52 associations différentes ont pu bénéficier de ces salles, avec un nombre d'heures cumulées de 2 178, sur l'ensemble de l'année 2014.

Nous allons passer au volet des financements privés, avec un petit mot pour évoquer le sponsoring et le

parrainage qui mettent en relation le monde associatif et le monde de l'entreprise, avec des intérêts croisés des uns et des autres.

Un dispositif nouveau monte en puissance ces dernières années, c'est le financement participatif. Je passe la parole à Christian CASCIO, directeur du Carrefour des Associations Parisiennes, qui va nous dire un mot sur le *crowdfunding* en général, puis nous ferons un petit focus particulier avec Julien LAGACHE, avec ARIZUKA.

**Mme PETIT** - Peut-être pouvons-nous nous mettre d'accord sur encore cinq minutes de présentation ?

**M. CASCIO** - Je vais faire très vite puisque nous avons un spécialiste parmi nous. Le financement participatif est devenu une solution pour les associations pour accéder à des fonds par la foule, c'est-à-dire en faisant de la collecte de dons. Il existe plusieurs plates-formes : ARIZUKA est l'une d'entre elles. Aujourd'hui, la difficulté pour vous, associations, est de faire le choix parmi l'ensemble des plates-formes. Elles ont des spécificités et des méthodes de collecte différentes. Elles ont des catégories d'associations différentes. Je vous invite, si vous êtes intéressés par ces questions, à venir au CAP, car nous disposons de dispositifs et nous pouvons vous conseiller en fonction de ces projets. Je vais passer la parole à Monsieur LAGACHE.

**M. LAGACHE** - Très rapidement. Concrètement, la majorité d'entre vous connaît le *crowdfunding*, au moins de nom. Qu'est-ce que c'est ? C'est un outil hybride entre le financement d'initiatives et la délégation. ARIZUKA s'est inscrit dans cette démarche vis-à-vis des associations. Nous nous adressons uniquement aux associations. Nous avons créé une méthodologie qui favorise le financement des associations. L'idée est de dire qu'au-delà du financement d'un projet, donner à voir ce qu'une association fait, c'est également intéressant, pour d'autres raisons : on peut aussi susciter des vocations, avoir un historique sur Internet, utiliser les réseaux sociaux pour en parler, utiliser Twitter, Facebook...

Nos particularités sont les suivantes : nous nous adressons uniquement aux associations. Nous avons créé une méthodologie propre à l'accompagnement des associations, ce qui nous permet d'afficher des chiffres plutôt flatteurs. Au premier trimestre 2015, nous avons financé 75 % des projets présentés. Nous avons une croissance assez importante sur le nombre de structures que l'on accompagne, mais aussi sur le volume. On est susceptible d'accompagner des structures associatives de plus en plus grosses comme Coordination sud ou la FAGE, qui sont des fédérations d'associations étudiantes.

Ce qui nous singularise, et c'est notre engagement, c'est que nous avons le label « entreprise solidaire ». Nous avons une commission de 4 à 5 %, alors qu'elle tourne en général entre 8 et 11 %. C'est pourquoi nous sommes intéressants sur le marché des plates-formes de financement plus ou moins généralistes.

Pourquoi nous choisir ? Je l'ai dit, nous accompagnons uniquement des associations. Votre projet associatif ne se retrouvera pas mélangé à d'autres projets, avec des financements qui n'auront rien à voir avec la choucroute (excusez-moi l'expression). Vous conservez une identité et une image. Vous la maîtrisez. Vous maîtrisez aussi le listing des donateurs. Nous nous engageons, c'est contractuel, à ne jamais utiliser ce listing de donateurs, qui constitue la base de données de votre valeur en tant qu'association. Nous avons le label « entreprise solidaire » depuis plusieurs mois, qui reconnaît nos actions.

Je vais faire rapide car le temps est compté. De notre point de vue, nous avons une valeur très forte et nous savons comment vous accompagner. J'ai voulu mettre en avant la manière dont nous accompagnons les projets. Il faut savoir que financer un projet en *crowdfunding* pour une association, c'est « gratuit ». En effet, la commission de 5 % sera versée uniquement si le projet est financé. Par contre, cela vous demande de l'engagement et du temps. Vous devez avoir de la ressource à consacrer à votre projet. Il y a une préparation conséquente avec vous. Nous allons sélectionner votre projet, sectionner le visuel, vous faire faire des petites vidéos avec votre smartphone. Il n'y a pas forcément

besoin de moyens très importants. Nous allons discuter avec vous d'un plan de communication dans la durée. Une période de collecte, c'est en général entre 40 et 55 jours. Nous allons vous expliquer quelles actions vous devez mener, auprès de qui, auprès de quelle communauté, comment faire pour que votre communauté relaie les informations et comment faire pour que l'aura et l'audience que vous avez soient « virales », comme on dit dans ce secteur. Nous prendrons ensuite en compte vos feedback. Nous essaierons de prendre de vos nouvelles et de publier des données post-financement sur notre plate-forme, pour mettre en avant vos initiatives et vous mettre en avant.

**M. KOUIDRI** - Terminons, pour donner deux ou trois dates pour aller plus loin, puis ouvrons un échange. Sylvie, pour les dates ?

**Mme MARCHAND** - Nous avons préparé quelques documents comme ceux-ci. Vous pourrez venir travailler avec ARIZUKA à la MDA le samedi 23 mai. Si vous êtes trop nombreux, ne vous inquiétez pas. Nous ferons une autre séance pour que vous puissiez être accompagnés. Il y aura également, comme l'a dit Christian CASCIO, une conférence mercredi 3 juin au CAP. Vous pourrez aborder de manière générale tous ces projets.

Je voulais dire que la collecte est certes un moyen de récupérer l'argent, mais c'est aussi un moyen de communiquer, d'avoir une méthodologie, et d'acquérir des outils qui vous serviront sur le moment et après. C'est tout ce que j'avais à vous dire. Vous avez des petits documents à la sortie. La Maison des Associations est à votre disposition pour vous accompagner et vous informer.

**Mme PETIT** - Qui souhaite prendre la parole ?

**M. BENAMRANE**- Madame la Maire, je voudrais dire deux mots très rapidement, d'abord pour réagir sur votre réactivité et celle des élus, en ce qui concerne la nouvelle disposition de la salle. Je voudrais également souligner, et c'est important, les rapports excellents qui sont en train de se développer entre la coordination du CICA, la mairie -et spécialement Didier ANTONELLI qui est l'interlocuteur des associations-, et la MDA (avec Madame MARCHAND), avec lesquels nous sommes en train de développer un certain nombre d'initiatives.

Il faut que ce soit reconnu, il faut qu'on le dise. D'ici la fin du mois de juin, nous prévoyons une conférence sur l'économie sociale et solidaire, pour faire le point et savoir où nous en sommes. Dans le prochain CICA, le thème sera la COP21, afin de sensibiliser les associations sur le sommet mondial que nous avons la chance de recevoir à Paris. C'est important qu'il y ait des événements dans l'arrondissement, avec votre aide, avec l'aide de tous.

J'ai une petite doléance à exprimer. Nous sommes heureux des innovations réalisées, y compris en ce qui concerne l'organisation de ce CICA où les sources de financement ont été exposées aux associations, mais il faudrait que dans l'avenir on puisse disposer d'un peu plus de temps. Il faudrait voir avec Monsieur ANTONELLI si l'on pourrait avoir plus de temps. Nous sommes très heureux de voir tout le monde ici. Cela ne se faisait pas dans le passé. Nous voudrions que cet élan se poursuive, mais pour cela il faudrait voir comment disposer d'un peu plus de temps dans l'année. Je vous remercie.

**Mme DESMAIZIERES**- Je suis un peu surprise que lorsque vous parlez des financements publics, vous ne parliez pas de la Caisse d'Allocations Familiales.

**Mme PETIT** - Je vais passer la parole à Marc-André CICERI qui était prévu comme intervenant. C'est une initiative du 14<sup>e</sup> arrondissement. Cette Association des Trésoriers Responsables est un bon cadre pour toutes les associations, quel que soit leur domaine, pour les aider dans leurs démarches de financement de trésorerie. C'est une vraie question.

**M. CICERI** - Bonjour. Excusez ma voix qui est toujours un peu défaillante. Je ne vais pas vous donner de nouvelles ressources possibles, pour, comme l'a dit Monsieur KOUIDRI, placer l'argent qui vous reste lorsque vous avez fait votre repas de fin d'année.



Je vais vous parler de la façon de mobiliser des outils pour obtenir, lorsque c'est possible, un financement qui corresponde à ce que vous voulez mettre en place.

L'Association des Trésoriers Responsables du 14<sup>e</sup> est un peu comme un avion qui s'envole. Nous sommes au départ ; c'est le moment du décollage.

Nous avons souhaité créer une association comme un lieu de ressources, de formation, mais surtout de partage de compétences, pour aider les trésoriers dans leur mission et les amener à occuper leur juste place au service de leurs associations. Le trésorier, c'est toujours celui au fond de la salle qui n'a pas osé dire non. On souhaiterait que le trésorier soit celui qui s'implique dans un lieu associatif et quelqu'un qui soit efficace et compétent pour l'objet d'une association. Cette définition s'élargit à toutes les personnes qui sont responsables des comptes dans les associations : les présidents ou les bénévoles qui s'intéressent à ce sujet.

Nous intervenons de deux manières différentes. Nous organisons des rencontres formatives tout au long de l'année, sur différentes thématiques, et nous faisons des interventions auprès d'associations pour de l'aide et du conseil. Nous les aidons à mettre en forme le bilan. Nous ne le faisons pas à leur place : nous ne sommes pas les comptables des associations. Il s'agit de permettre au trésorier ou à la personne qui s'occupe des comptes, de comprendre le bilan et de le faire elle-même, et éventuellement de l'accompagner pendant un certain temps.

Les rencontres formatives que nous avons mises en place sont très comptables, bien évidemment : le bilan, le compte de résultat, les comptes particuliers, la présentation des comptes en assemblée générale avec le rapport financier du trésorier, le budget prévisionnel de l'association, la gestion des salariés, ainsi qu'une séance très importante sur la responsabilité des associations et dans les associations.

Nous avons des invités à ces occasions. Nous avons fait venir l'URSSAF, un avocat, des commissaires aux comptes. Nous avons organisé un dernier colloque sur la sécurisation des comptes.

Nous organisons le 4 juin une rencontre formative sur la gestion du personnel, animée par un expert-comptable commissaire aux comptes et nous-mêmes, car nous sommes des trésoriers responsables avérés. L'idée de ces rencontres formatives est de partager nos expériences. Les questions de beaucoup de trésoriers et de responsables d'associations nous amènent à aborder des thèmes qui sont utiles à tous et notamment de voir les pratiques dans les demandes de subventions. Il ne s'agit pas de dire « il y a de l'argent à la CAF ou en Europe » et partir en campagne pour ce financement. Il vaut mieux parfois y aller doucement.

Nous organisons également un colloque sur le bénévolat le 24 septembre. Il aura lieu à la Maison des Associations du 14<sup>e</sup>. Nous sommes en pleine préparation de ce colloque. Le bénévolat a une place importante dans la trésorerie des associations puisque lorsqu'on l'inscrit au fonds de notre compte de résultat, il dépasse souvent le budget financier de l'association. C'est le cas de l'Épicerie Solidaire, dont je suis le trésorier.

J'avais quelques éléments de base indispensable pour les petites associations. Je ne sais pas si j'ai le temps de vous les donner. Monsieur KOUIDRI en a parlé, mais il en manque la moitié. Souhaitez-vous que j'évoque cela ?

**Mme PETIT** - On va donner la parole. On verra ensuite.

**M. CICERI** - En tout cas, nous sommes à votre disposition. Vous pouvez nous joindre. C'est gratuit et nous pouvons vous recevoir, dans la mesure où vous êtes une association et que votre question est décente.

**Mme PETIT** - C'est une structure associative avec des trésoriers expérimentés qui connaissent très bien

le tissu du 14<sup>e</sup> arrondissement. C'est une très belle initiative.

Je passe la parole à Joseph, des Jardins Numériques.

Inscrivez-vous car nous ferons passer des micros si besoin. Joseph.

**M. HAN** - Bonsoir. Je suis responsable des Jardins Numériques. Je suis aussi trésorier du réseau des associations franco-italiennes, « *Italia in Rete* ».

Je viens témoigner sur nos financements de type régional Île-de-France. Je ne suis pas spécialiste des financements mais je viens simplement témoigner des financements obtenus dans le cadre de nos appels à projets régionaux Île-de-France. Depuis 10 ans que nous existons, nous recevons régulièrement, sur appels à projets, des financements régionaux. Les Jardins Numériques ont une activité à la fois émergée et immergée. On est dans la fracture numérique. Vous pouvez voir dans le flash d'info quelles sont nos activités émergées. C'est 10 % de nos activités sur le territoire. Nous avons aussi une activité immergée : les projets et les formations avancées. C'est sur ces projets que nous recevons des aides.

Ce soir, je vais plutôt vous parler des fonds régionaux. Nous sommes plutôt dans les nouvelles technologies et nous faisons souvent des projets en partenariat ce qui est une des forces de l'association. Comme les nouvelles technologies sont un axe prioritaire, nos projets sont souvent intéressants et obtiennent des financements.

Sur les appels à projets régionaux : nous sommes sur trois ou quatre axes, notamment sur le fonds régional de développement de la vie associative, qui permet aux réseaux d'associations de se développer. Nous avons porté le réseau des associations italiennes pendant sept ou huit ans et nous obtenons sur les projets que l'on fait avec eux les fonds pour développer le réseau italien.

Nous avons aussi fait cet appel sur le fameux Café de rue qui permet de valoriser les associations du 14<sup>e</sup>. Bien sûr la mairie nous finance aussi sur ce projet, mais nous avons reçu de la région des fonds pour un projet sur un portail Paris Sud.

Sur l'axe citoyenneté démocratie, sur lequel nous sollicitons beaucoup, nous avons obtenu un portail d'accès au droit et à la citoyenneté. C'est un projet que nous allons renouveler cette année pour lequel nous allons essayer de trouver des aides. Nous avons déjà des partenaires mais nous aimerions en avoir d'autres sur la question de la formation aux droits et à la citoyenneté. C'est un portail en multi langues. C'est un projet au départ sur le droit français, traduit en arabe et en chinois. Nos partenaires sont les associations des Marocains de France pour l'arabe ou des associations du 13<sup>e</sup> où nous sommes implantés. Cette année, nous relançons le projet avec nos partenaires italiens et espagnols. Nous avons un grand partenaire qui est la FACEEF, la Fédération des Associations et Centres d'Espagnols Émigrés en France, qui a déjà commencé un travail sur l'information en droit espagnol. Ils font une version en français puis une version en italien, en chinois, en arabe, et peut-être en langue des signes.

Concernant la partie Citoyenneté et Démocratie, nous avons des appels à projets « Mémoire et histoire ». Nous faisons partie du réseau « Mémoire et Histoire en Île-de-France ». Les projets concernent la mémoire des quartiers et la mémoire de l'immigration. Un appel à projet a eu lieu le 6 mai, cela peut intéresser beaucoup d'associations du 14<sup>e</sup>. Nous avons un projet avec nos amis espagnols sur des portraits de femmes issues de l'immigration, qui vont témoigner de leur parcours et de leur histoire.

**Mme PETIT** - Pouvez-vous revenir sur l'objet du CICA, le financement des associations ?

**M. HAN** - Les financements régionaux intéressent d'autant plus les financeurs que l'on a des partenaires et que l'on a des axes. L'axe Nouvelles technologies est un axe intéressant. Si nous rajoutons un axe comme Mémoire et Histoire, comme l'Immigration, on a souvent des projets gagnants. C'est pour cela

que je demande aux associations de se regrouper car plus on se regroupe, plus on est fort. C'est essentiel d'avoir des projets ambitieux et multi-compétences.

La question du cofinancement est particulière. Il y a le financement et le cofinancement. À la Région, ils disaient souvent : « Si vous obtenez un financement, vous obtiendrez un cofinancement ». Je ne sais pas si cette règle perdure. Il semblerait que le mot cofinancement ait disparu.

**Mme de VECCHY** - Je suis trésorière adjointe du Centre social Didot, actuellement au 29 boulevard Brune, une emprise que certains attendent. Nous appartenons à la Fédération Départementale des Centres sociaux et socioculturels et à la Fédération Nationale.

Au titre de la fédération départementale, il y a une négociation globale pour environ 30 centres sociaux parisiens. Nous avons un financement de la DASES, cofinancé à même hauteur par la CAF. Ce financement sert à payer nos charges fixes, le reste étant des appels à projets qui sont financés en fonction des subventions que l'on reçoit (de la hauteur des subventions reçues par rapport à ce qui avait été demandé). Comme vous le savez, l'année prochaine, nous sommes amenés à déménager dans des locaux neufs rue des Mariniers. Nous avons une inquiétude par rapport à l'augmentation des charges fixes. En effet, en adéquation avec la loi d'adaptation des locaux, nous sommes obligés d'avoir un ascenseur privatif et nous ne savons pas quelles charges cela va entraîner. Suite à la réunion de chantier qui a eu lieu il y a quelques jours, nous avons appris que les fermetures étaient des vitres de six mètres de haut. Actuellement, l'entretien est fait par la régie de quartier. Six mètres de haut, cela va nécessiter de faire appel à des gens encordés, donc des frais supplémentaires, tout cela à charges constantes.

Je voulais donc intervenir pour vous faire part de notre inquiétude. Nous avons eu beaucoup de soucis il y a quelques années et nous avons réussi à rétablir la situation financière. J'avoue que nous avons quelques inquiétudes pour l'avenir, eu égard à ces nouvelles charges qui devront être financées sur la dotation globale, au détriment soit du personnel, soit de l'activité générale. Merci.

**Mme PETIT** - C'est une situation particulière. Je sais qu'il y a eu une réunion il y a très peu de temps avec la mairie d'arrondissement pour répondre à ces inquiétudes.

Je vais passer la parole à Monsieur POPOV

Je signale aux élus derrière moi qu'ils me fassent savoir s'ils souhaitent intervenir.

**M. POPOV** - Madame la Maire, je me réjouis, comme mes collègues, du fonctionnement du CICA dans le 14<sup>e</sup>. Je suis président d'une institution de recherche scientifique et technique agréée. J'aimerais que cet aspect soit un peu pris en considération par rapport à des associations de loisirs ou des associations qui ne sont pas comme nous des associations de travail.

J'avais obtenu en passant devant des commissions universitaires, un local de travail au 26 rue Broussais. J'ai perdu ce local, parce qu'il faut un certain nombre de contrats réguliers pour pouvoir entretenir le bail. De ce fait, je voudrais, en tant qu'habitant de Montrouge, à 100 mètres de la porte d'Orléans, pouvoir avoir des contacts un peu plus approfondis avec le lieu où l'on dépose les projets. S'il y avait à la mairie un lieu pour déposer le projet et dans lequel on donnerait un compte rendu du projet, il y aurait une clarification.

Notre secteur de recherche, c'est « Éducation sociale et recherche-développement du cadre de vie ». J'ai formé des architectes du cadre de vie et j'ai déposé ici des projets qui allaient dans ce sens. Je dispose depuis 1966 d'un bilan de fonctionnement de notre groupe d'études et de recherches. Vous verrez avec la Ville de Paris et avec mon amie Hidalgo si une coordination peut se faire pour le financement d'un observatoire dans le 14<sup>e</sup> arrondissement.

**Mme TARBIEB**

Cécile TARIÉB. Je suis présidente du Collectif logement dans le 14<sup>e</sup>. Nous nous occupons des problématiques des familles mal logées. Dans des associations comme la nôtre, nous faisons des appels à projet pour obtenir des subventions, mais notre plus grosse problématique, c'est le fonctionnement. Nous ne sommes pas la seule association qui a besoin d'argent, mais nous en avons besoin uniquement pour fonctionner. Nous lançons parfois des projets qui sont des machines à vapeur, pour collecter quelques fonds, et nous n'arrivons pas à mener à bien le projet que l'on a énoncé. Ce que l'on aimerait, c'est qu'il y ait des subventions pour le fonctionnement de l'association.

Nous avons des adhésions ; nous ne faisons pas de vides-greniers, peut-être pourrions-nous en organiser. Mais nous sommes tellement pris par notre action militante qu'il est difficile de relancer des projets que l'on ne peut pas tenir. Nous en avons un peu assez. Nous recevons la subvention et finalement nous n'avons pas fait ce qu'il fallait mais nous avons dépensé tout l'argent, parce que nous en avons besoin, tout simplement.

**Mme PETIT - Jean-Marie.**

**M. BLOT -** Merci. Madame la Maire, mesdames et messieurs les élus, c'est en tant que président de l'association Philomaths, (la vulgarisation des sciences et les sciences pour tous) que j'ai l'honneur de vous présenter une solution qui ressemblerait au prêt relais que nous pouvons utiliser dans notre vie de particulier, et qui s'appliquerait aux associations.

Les solutions qui ont été exposées répondent effectivement directement ou indirectement aux soucis qui sont les nôtres. Néanmoins, c'est dans les premières années de fonctionnement des associations que nous devons réaliser les buts de nos statuts. Pour cela nous avons le savoir-faire.

En ce qui concerne mon association, les membres actifs sont des ingénieurs, des professeurs à la retraite, qui continuent à exercer leur passion. C'est par passion que nous avons créé notre association, hébergée dans la Maison Des Associations du 14<sup>e</sup> (merci Sylvie!). Par contre, nous peinons à le faire savoir. En effet, sans financement, il est difficile de solliciter des chercheurs extérieurs à la région parisienne qui accepteraient d'animer nos conférences débat. Il en est de même du faire-savoir, c'est-à-dire la diffusion auprès de nos concitoyens de nos conférences débats, pour lesquelles nous utilisons des équipements particuliers. Or, si nos enregistrements nous permettent de conserver les débats à titre personnel pour que l'on puisse toujours avoir un retour, ils ne nous permettent pas de par leur qualité de les diffuser sur notre site. Or, le faire-savoir est le fer de lance indispensable pour l'expansion de notre association dont les conférences sont gratuites et de libre accès. Dès lors, pouvoir disposer d'un financement relais (c'est ce que vous avez exposé et que j'ai beaucoup apprécié), est une solution favorable pour les associations, leur permettant de s'équiper, sans risque pour nos titulaires. Je vous remercie.

**Mme RIST -** Bonsoir. Je suis Simone RIST. Je suis la directrice artistique de « Champs Mêlés- Compagnie Simone RIST ». Nous faisons du théâtre et nous nous occupons de l'histoire du théâtre. C'est une longue affaire qui dure depuis très longtemps.

Nous cherchons des chercheurs qui acceptent de travailler avec nous pour monter une exposition internationale sur les femmes et leur histoire dans le théâtre. Ce projet avance très doucement mais il verra le jour car c'est un projet qui me tient très à cœur.

Le second problème que nous avons est que nous faisons du théâtre. Madame la Maire, si vous saviez tout ce qu'il faut faire pour rester dans la légalité ! Je suis allée l'année dernière à Avignon. J'ai voulu être dans la loi. J'ai payé tous mes acteurs selon la loi ; nous leur avons établi CDD U. Nous les avons payés, sans oublier les charges sociales. On s'est moqué de moi à Avignon parce que j'avais fait cela ! Je m'excuse de vous poser cette question mais j'aimerais savoir pourquoi il faut avoir 30 contrats signés à Paris ou dans la région parisienne pour pouvoir demander une subvention. C'est quelque chose que je ne comprends pas. C'est une question très importante. Merci.

**Mme PETIT** - Je me retourne vers les élus pour savoir qui veut prendre la parole.

**Mme CARRERE-GEE** - Merci beaucoup madame la Maire. Je voulais me réjouir avec vous de l'organisation de cette séance sur le financement des associations, et également remercier les intervenants pour la clarté de leurs propos. Je voulais aussi vous faire part d'un peu de frustration. C'est très utile d'organiser une séance de formation sur le financement, c'est un sujet complexe, mais le CICA, c'est quand même plus que ça ! Cela devrait être autre chose que cela.

Le CICA est une institution unique prévue par la loi pour organiser le dialogue entre les associations et les élus. Le sujet du financement est très pertinent pour vous, on l'a bien vu dans les dernières minutes de cette séance. Dès que l'on fait parler les associations sur les questions de financement, qu'il s'agisse des montants, des procédures, (vous avez évoqué la question des subventions pour le théâtre ou l'incertitude sur les volumes de financement dans les centres sociaux), les associations ont des choses à dire.

Je n'ai qu'un regret, c'est que l'on n'ait pas plus de temps pour un véritable échange puisque le CICA est vraiment le lieu où les associations présentent à la fois leurs doléances, se réjouissent de certaines politiques, mais participent également à la vie municipale. C'est pour cela que vous avez un pouvoir de proposition au conseil d'arrondissement, et je vous encourage à l'utiliser. Merci beaucoup.

**Mme PETIT** - Il ne faut pas être frustrée !

**Mme KOSCIUSKO-MORIZET** - Merci madame la Maire. Merci à tous ceux qui ont pu s'exprimer et qui ont participé à quelque chose qui est probablement une course du combattant pour un certain nombre d'entre vous : essayer de trouver des financements qui, additionnés, permettront d'être à la hauteur de toutes les idées, les ambitions et projets qui sont en vous. C'est d'autant plus une course du combattant que les temps sont difficiles, que les financements publics sont restreints, et que les financements privés ne sont pas particulièrement favorisés par la crise.

Le *crowdfunding* devrait venir compenser tout cela mais ne le compense pas encore en volume et surtout il ne le compense pas euro par euro en fonction du secteur. Dans certains secteurs, le *crowdfunding* est formidable et permet de faire des choses, mais dans d'autres secteurs il ne permet pas de lever grand chose, parce que ce n'est pas le bon public, ou parce que ce ne sont pas des projets qui accrochent ni qui mobilisent les donateurs traditionnels sur Internet.

Toutes les initiatives qui pourront permettre de diversifier et démultiplier les sources de financement seront utiles, comme l'est, je crois, ce CICA. Je pensais à une autre solution, l'échange de services entre associations et la mobilisation conjointe sur plusieurs ressources. Monter un dossier, monter un projet ensemble, c'est se donner la possibilité de démultiplier les efforts.

Pour conclure, deux remarques qui devraient être abordées en CICA, notamment une qui revient régulièrement dans les permanences que je fais, c'est l'inégalité de traitement entre les associations sur les montants concédés. Quels critères ? Pourquoi ? Comment ? C'est particulièrement sensible au sein du même secteur associatif, où l'on peut se comparer, mais cela déborde un secteur. Il y a une inégalité de traitement au regard de certains critères comme la non rétroactivité. On me pose régulièrement la question de savoir pourquoi la règle de non rétroactivité est observée de manière très stricte pour certains et pas forcément pour d'autres. La question des critères de financement mériterait un CICA.

Deuxième remarque : il n'y a pas eu d'échos d'associations sportives. J'ai beaucoup de remontées d'associations sportives qui me parlent de leurs difficultés singulières au regard des problèmes d'ouverture des équipements sportifs, avec des adhérents qui, quand ils sont anciens, restent fidèles à leur association et continuent de payer leurs cotisations, et parfois des adhérents qui, quand ils sont nouveaux et avaient prévu de pratiquer leur sport le dimanche et ne peuvent pas le pratiquer, renoncent, demandent le remboursement ou ne renouvellent pas leur cotisation. Cela débouche alors

sur des difficultés lourdes pour certaines associations qui en plus sont maintenant confrontées à des normes en matière d'encadrement, ce qui nécessite d'avoir les reins solides. Merci.

**Mme PETIT** - Merci pour toutes ces interventions. Il y a-t-il d'autres demandes avant que nous abordions quelques éléments de réponses, notamment sur les subventions de la Direction des Affaires Culturelles.

Il ne faut pas être frustré d'un CICA. On aborde toujours une première fois en plénière un sujet. En fonction des pistes qui sont évoquées et des sujets qui semblent plus importants ou plus sensibles que d'autres, on peut alors décider ensemble d'un groupe de travail. Je peux demander à plusieurs adjoints de travailler soit avec le bureau du CICA directement, soit avec tel ou tel groupe d'associations, pour approfondir des sujets, et qu'il y ait une suite. C'est quelque chose sur lequel nous nous engageons, avec Didier : que nos réunions du CICA servent à quelque chose et qu'il ait toujours une suite. Le document qui est disponible à la Maison des Associations qui est la lettre d'information de la MDA, le montre : on a un précédent sujet abordé en CICA sur la fracture numérique ou l'implantation des dispositifs d'aide au numérique, à l'accès au numérique et aux nouvelles technologies. C'est un bel exemple puisqu'il y a une suite et que le travail n'est pas fini. Y a-t-il des demandes de prise de parole ou pouvons-nous commencer à répondre ?

**M. BENAMRANE**- Juste une seconde, pour le compte du comité de coordination du bureau du CICA. Parmi les propositions et observations qui ont été émises, le fait de faire appel à des thèmes ou à des idées pour le prochain CICA est bien connu. Notre préoccupation majeure est que ce soient les associations et les élus qui fassent part de leurs préoccupations.

Je voudrais rassurer Madame qui est intervenue sur le problème des sports. C'est déjà dans nos préoccupations.

Certaines associations ont demandé que la thématique du sommet mondial soit étudiée parce que c'est une actualité extraordinaire qu'il ne faut pas rater. C'est déjà acté comme une prochaine rencontre.

Par ailleurs, les associations qui travaillent sur les droits de l'Homme ont demandé s'il était possible de programmer un CICA sur ce sujet.

Nous avons également le problème du sport et de l'éducation de la jeunesse. Nous prenons acte de tout ce qui peut venir de la base. C'est ce que je voulais dire.

Quant aux problèmes de financement, on savait par avance qu'on n'allait pas couvrir tous les aspects. Il y aura probablement un suivi en début d'année prochaine ou un peu plus tard. Nous avons pensé aux associations, mais nous avons également pensé aux sponsors, ou aux Nations Unies qui financent des projets.

Il faudrait travailler pour continuer à étudier cette problématique qui intéresse les associations. Merci.

**Mme PETIT** - Merci. Je vais passer la parole à Danièle POURTAUD au sujet de la question sur la Direction des Affaires Culturelles et des compagnies de théâtre.

**Mme POURTAUD** - Merci madame la Maire. Un mot pour ébaucher une réponse pour Simone RIST, l'association « Champs Mêlés » que je salue pour son travail. Je crois qu'il y avait une question qui ne s'adressait pas à la mairie ; c'était un appel aux chercheurs pour les mobiliser autour du sujet, que je trouve passionnant, de l'histoire des femmes dans le théâtre. Cela me permet de dire à Madame RIST que la Ville de Paris, à travers la mission égalité, va commencer à répertorier la place des femmes dans la culture aujourd'hui. C'est une problématique qui a déjà été soulevée conjointement par la ministre de la culture et la ministre du droit des femmes. Nous y travaillons. Cette année, dans le 14<sup>e</sup>, le thème de la journée du 8 mars était sur ce sujet. Il n'est pas exclu que nous recommencions à traiter ce sujet l'année prochaine. Vous êtes donc la bienvenue avec la partie historique de mise en perspective.

Je partage un peu votre sentiment sur la difficulté qu'il y a de monter un groupe de théâtre pour être éligible à des subventions, et avoir un nombre important de représentations d'ores et déjà programmées. Toutes les institutions fixent des critères ; la Ville, la Région, fixent un nombre de représentations déjà arrêtées, pour éviter de subventionner des projets qui ne débouchent pas. Tous les critères sont critiquables. Mais comme je suis très sensible à cet aspect des choses, vous savez que depuis de nombreuses années dans le 14<sup>e</sup>, une des raisons pour lesquelles nous avons mis en place le Festival de la création théâtrale avec l'aide du Théâtre 14, c'est parce que cela permet à des troupes de présenter pour la première fois leur spectacle. Cela compte pour une représentation et cela permet éventuellement d'avoir accès à des directeurs de théâtres ou des programmateurs qui pourront amorcer le sujet. Nous n'allons pas avoir un échange très long sur ce sujet ce soir mais je sais très bien que c'est un peu l'histoire du chat qui se mord la queue. Il faut des représentations pour avoir des subventions et des subventions pour faire des prolongations. C'est compliqué. Il faut des critères. La Ville et la Région ont en particulier reconnu celui ci, ce n'est pas le seul. Merci.

**Mme PETIT** - Pour répondre à la question d'une subvention de fonctionnement de base, l'aide du 14<sup>e</sup> arrondissement, c'est aussi quand on met à disposition des salles, parfois du matériel. C'est peut-être mesquin de dire ça mais non, il faut le valoriser. C'est aussi notre aide matérielle de fonctionnement de départ pour tout projet associatif.

On essaie de s'engager, de pérenniser et de maintenir cela dans la durée et, en fonction de nos budgets, de maintenir la qualité des services que nous mettons à votre disposition. C'est important.

Le fonctionnement des subventions de base a été illustré tout à l'heure. Cela existe pour un certain type d'associations, par exemple pour les centres sociaux où la Ville aide la base du fonctionnement. Madame DE VECCHY a rappelé tout à l'heure que derrière les charges fixes il y avait des salaires qui permettent de fonctionner, de faire fonctionner des centres et de créer des emplois associatifs.

Ces subventions de fonctionnement, aujourd'hui, ne sont pas multipliées sur les différents types de projet associatif, mais elles existent en termes de matériel et en termes de soutien au démarrage de projet. Cela existe aussi pour les subventions sportives. Des critères sont établis, comme le fait la Direction des Affaires Culturelles ; on essaie de faire un savant mélange pour maintenir une aide conséquente aux associations sportives, qui tiennent compte des résultats sportifs, du nombre de licenciés, ou de la politique d'adhésion demandée aux usagers par le club.

On peut toujours s'améliorer. Ponctuellement on essaie aussi, pour être attentif au budget des associations et à leur santé financière, d'octroyer les fonds du maire. Ils sont là pour aider ponctuellement. Ils ne sont pas reconductibles d'année en année, afin d'en faire profiter le maximum et que cela tourne.

Didier ANTONELLI, moi-même, les adjoints sectoriels en contact direct avec les directions de la Ville, que ce soit Amine BOUABBAS sur les sports, Mélody TONOLLI et Danièle POURTAUD sur la culture, ou tous les autres élus qui sont référents dans leur dialogue avec les directions de la Ville de Paris, sommes là pour réussir à mieux boucler un financement et à le rendre pérenne. Je le redis aussi : nous, Ville de Paris, nous engageons à un maintien des subventions sur l'arrondissement, à partir du moment où le projet est là, que la vitalité est là et que le travail est là sur le terrain.

On a parlé des dispositifs de droit commun. Nous nous battons également auprès des partenaires, que ce soit l'État ou autres, notamment lorsque des associations sont concernées par des dispositifs plus particuliers comme la politique de la Ville. C'est important de le souligner car c'est une source de financement très utile pour l'arrondissement et très importante pour les associations. Nous sommes là pour examiner d'année en année vos situations, vos projets et vos situations financières. Nous insistons aussi pour obtenir le plus possible des conventions pluriannuelles, afin d'éviter au maximum que vous fassiez trop de démarches par rapport à la Ville et à l'État, pour des petits montants. Je pensais que ça allait être évoqué ce soir, comme quoi vous êtes très sages et très raisonnables. Ces conventions pluriannuelles existent pour un certain nombre d'entre vous. C'est valable dans le domaine sportif, dans

le domaine social, dans l'économie sociale et solidaire, dans le domaine de la jeunesse, etc. Nous sommes également à votre disposition pour ce type de discussion.

Sur la question de la grève, nous y avons déjà largement répondu au dernier conseil d'arrondissement. Je ne vais donc pas revenir sur ce sujet.

Concernant les différentes inégalités de traitement, je veux bien, Madame KOSCIUSKO-MORIZET, que vous fassiez remonter des exemples très concrets. Ce n'est pas le genre de la maison de faire des différences de traitement entre les associations. Si par contre il y a des exemples, je veux bien les avoir de façon plus concrète car dit comme cela, on a du mal à appréhender concrètement la question.

**Mme DESMAIZIERES**- J'ai parlé de la CAF tout à l'heure et je vais recommencer parce que je suis accessoirement présidente de la commission d'action sociale à la CAF de Paris. On n'en a pas parlé du tout. Les subventions sont données aux associations par centaines de milliers d'euros. Je pensais qu'ici ce soir, c'était un lieu où l'on pouvait aussi proposer aux associations des financements par la CAF. Savoir que cela existe. Tout le monde en a. La moindre des choses aurait été d'en parler. Je suis un peu surprise que la CAF n'ait même pas été mentionnée. C'est pourtant un partenaire très important pour la Ville de Paris !

**Mme PETIT** - Aucun souci. Cela peut faire l'objet d'un message donné par la CAF, que l'on pourra diffuser auprès de toutes les associations. Il n'y a aucun problème. La CAF, bien évidemment, est un partenaire important de la Ville de Paris. Nous avons voulu présenter les grandes fonctions et les grandes sources de financement des associations de manière générale. Nous avons oublié plein d'autres grands partenaires financiers. On aurait pu examiner également les fondations, et les partenaires privés, qui intéressent beaucoup les associations. Si vous le souhaitez, nous faisons passer un message auprès des associations. Il n'y a aucun problème, bien au contraire.

Peut-être un petit mot de conclusion. Le prochain thème du CICA, aux alentours de la rentrée sera la COP21. L'idée est que cela se tienne en amont, pour voir comment cette manifestation sera déclinée dans l'arrondissement.

Il a été rappelé les collègues associatifs des conseils de quartiers. C'est très important, car cela se passe en mai. Soyez bien attentifs aux appels à candidature. Candidatez, c'est important. La Maison des associations reste l'interlocuteur privilégié des associations pour tout ce qui est dossiers de demandes de subventions et aides logistiques ou matérielles pour la réalisation de vos projets.

Didier ANTONELLI, vois-tu quelque chose à rajouter ?

**M. ANTONELLI** - Juste un mot de conclusion. Je voudrais remercier tous ceux qui ont œuvré pour le long débat de ce soir. On peut toujours regretter de ne pas aborder tous les sujets bien évidemment. Mais on le savait déjà au départ.

C'est bien, Madame, que vous ayez pris la parole pour dire qu'il y a des subventions de la CAF. J'espère que certains l'ont appris. Le CICA sert aussi à apporter des informations comme celles-là.

On avait pensé aborder les fondations privées. Je pense que cela fera l'objet à la MDA d'un petit dossier sur le site internet. Je voudrais revenir dix secondes sur la préoccupation de la Maison des Associations pour cette année : c'est de mettre sur son site internet une bourse d'échange, notamment l'échange de locaux. En effet, le problème numéro un des associations dans le 14<sup>e</sup> est d'avoir un local pour quelques heures ou pour quelques jours. Certaines associations disposent de locaux dont elles ne se servent pas à temps plein. La synergie ne s'est jamais faite. Sur le site de la MDA, nous allons essayer de mettre en place cette synergie, en premier lieu au niveau des locaux, puis si cela fonctionne nous verrons si on peut le faire sur d'autres thématiques.

En ce qui concerne les Conseils des quartiers, vous trouverez en sortant de cette salle des documents



pour vous inscrire en tant qu'association. N'oubliez pas de vous inscrire en tant que citoyen. Ce n'est pas antinomique. Je vous remercie encore : une très belle réunion grâce à vous tous.

**Mme PETIT** - Merci. N'oubliez pas l'Association des Trésoriers Responsables, qui est un vrai partage de savoir-faire et qui est à votre disposition.

Je voudrais vous remercier car votre financement n'est pas toujours lié à la qualité et à la quantité du travail que vous faites sur le terrain. Un très grand coup de chapeau à vous toutes et à vous tous. Nous sommes à votre disposition pour que vous fassiez toujours mieux. Cela va dans les deux sens. C'est un vrai dialogue constructif chaque année avec vous, individuellement ou collectivement, pour faire remonter un certain nombre de choses. Nous sommes en début de mandature. Le sujet ne s'arrête pas là avec la réunion de ce soir. Il faut faire remonter les questions à l'Hôtel de Ville mais aussi à la mairie d'arrondissement pour améliorer, fluidifier, et rendre les choses plus efficaces.

Nous allons passer en conseil d'arrondissement. Nous allons nous accorder 10 à 15 minutes maximum de pause afin de retrouver notre configuration de conseil. Vous pouvez rester car nous allons aborder un sujet qui concerne la mobilisation de l'arrondissement vis-à-vis du projet de fermeture de classes. Un vœu a été déposé par l'ensemble des groupes du conseil d'arrondissement. Je vous invite donc à rester.

*La séance est levée à 19 h 38.*